

CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET
COMPTE RENDU - SEANCE DU 07 FEVRIER 2019 - A 20H00

Présents : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. GALICHET Cédric, M. DU BOIS Jérôme, M. ALLIOD Patrick, M. CHANEL Michel, M. DEQUENNE Bernard, M. PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M. ROSERES Jean-Pierre, M. VOLPI Michel,

Excusés : Mme BRIAND Marie-Pierre, Mme CRESPILO Sandrine, M. GIROD DE L'AIN Johann, M. FERRARI Antoine, Mme JANISZEWSKI Christiane

Procurations : Mme BRIAND Marie-Pierre à Mme HUISSOUD Chantal, M. CHANEL Michel à Mme JOUANNET Martine, Mme JANISZEWSKI Christiane à Mme DONZÉ Dominique, M. FERRARI Antoine à M. PINEY Henri

ORDRE DU JOUR –

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL

1. Décisions du Maire
2. Factures acquittées (annexe)
3. Engagements (annexe)
4. Autorisation de demande de subvention auprès du département de l'Ain
5. Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le BP 2019.
6. Budget : Débat d'orientation budgétaire
7. Tickets restaurants agents de la commune
8. Bibliothèque : devenir du bâtiment

URBANISME

9. Autorisations d'urbanisme
10. Vente d'une parcelle communale

TRAVAUX- ENVIRONNEMENT

11. ORANGE
12. ASA (Annexe)

COMMUNE

13. Rapport des commissions

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

14. Rapport des commissions

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20H10

M. ROSERES Jean-Pierre a été désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence. Mme le Maire propose de rajouter un point lors de la séance qui concerne les OAP dans le cadre de la mise en place du PLUI. Pas d'objections.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2018.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – PERSONNEL

POINT N° 1

DECISION DU MAIRE

Mme le Maire présente les décisions. Pas de questions.

POINT N° 2

FACTURES ACQUITTEES

Mme le Maire présente les factures. Pas de questions.

POINT N° 3

ENGAGEMENTS

Mme le Maire présente les engagements. M.Piney demande à quoi correspond la contribution financière d'un montant de 69 080.15€. Mme Maire explique que c'est la contribution au SDIS.

POINT N° 4

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Madame le Maire explique que les travaux d'aménagement de la route d'Harée estimés à hauteur de 1 820 664.73€ HT sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2019-2020.

M.Piney demande si le projet est déjà chiffré ? Mme le Maire répond que non, que pour le moment ce sont des estimations.

Vote : le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain à hauteur de 200 000€ au titre de la dotation territoriale 2019-2020.

POINT N° 5

BUDGET - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2019

MONTANT BUDGETISE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2018 (BP hors RAR et hors remboursement d'emprunt) : 1 139 726 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 284 931.50 € (25% de 1 139 726 €).

Les chapitres budgétaires concernés sont les suivants :

- Chapitre 20 pour 3375 € (25% de 13 500 €)
- Chapitre 204 pour 15 000 € (25% de 60 000 €)
- Chapitre 21 pour 92 875 € (25% de 371 500 €)
- Chapitre 23 pour 173 681.50 € (25% de 694 726 €)

Soit un total de 284 931.50 €

Vote : le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme le MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2019 à hauteur de 25% des dépenses inscrites au BP 2018.

Commune de CROZET – République Française – Département de l'Ain
POINT N° 6

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme Jouannet présente les orientations budgétaires 2019 du budget communal et rappelle que les projets pour 2019-2020 avaient été présentés lors de la dernière commission finances.

Mme Jouannet indique que les prévisions budgétaires permettent de pouvoir réaliser de nouveaux projets (*indiqués plus bas*) sans avoir recours à l'emprunt notamment par la vente du terrain à Marignan de 1 750 000 €, par la récupération des excédents des zones artisanales pour 400 000 € ainsi que par les PUP qui ont bien été négociés.

1 – Résultats prévisionnels du CA 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 1 472 705.23€

Recettes de fonctionnement : 2 073 108.20€

Excédent de fonctionnement prévisionnel : 600 402.97€.

Dépenses d'investissement : 659 144.05€

Recettes d'investissement : 1 068 655.354€

Excédent d'investissement prévisionnel : 409 511.49 €

2 - Restes à réaliser à inscrire au BP 2018 lors du CA :

Dépenses d'investissement : **162 569.97€**

3- Maquette du budget prévisionnel commune 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE	PROPOSITIONS NOUVELLES
O11	charges à caractère général	553 900.00 €
O12	charges de personnel et frais a	565 000.00 €
O14	atténuations de produits	113 000.00 €
65	autres charges de gestion cour	186 400.00 €
656	frais de fonct des groupes d'élu	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 418 300.00
66	charges financières	34 000.00
67	charges exceptionnelles	2 000.00
68	dotations aux provisions	0.00
O22	dépenses imprévues	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 454 300.00
O23	virement à la section d'investis	497 680.00
O42	Op d'ordre de transfert entre se	25 000.00
O43	Op d'ordre à l'intérieur de la SF	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		522 680.00
TOTAL		
	002 Résultat reporté	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 976 980.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP	LIBELLE	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES
O10	stocks	0.00	
20	immobilisations incor	0.00	
204	subventions d'équipe	0.00	
21	immobilisations corp	0.00	225 400.00
22	immobilisations reçu	0.00	
23	immobilisations en co	0.00	3 268 780.00
TOTAL DES DEPENSES		0.00	
10	dotations, fonds divers et réserves		
13	subventions d'investissement		
16	emprunts et dettes assimilées		143 500.00
18	compte de liaison...affectation à ...		
26	participations et créances rattachées		
27	autres immobilisations financières		
O20	dépenses imprévues		
TOTAL DES DEPENSES		0.00	
45.....1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		0.00	
O40	Op d'ordre de transferts entre sections		
O41	Op patrimoniales		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE D'INV			
TOTAL		0.00	3 637 680.00
OO1 solde d'exécution négatif reporté			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	atténuations de charges	2 000.00
70	produits des services, du domaine, des ventes...	188 380.00
73	impôts et taxes	972 600.00
74	dotations et participations	731 000.00
75	autres produits de gestion courante	73 000.00
	TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 966 980.00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	10 000.00
78	reprises sur provisions	
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 976 980.00
042	Op d'ordre de transferts entre sections	
043	Op d'ordre à l'intérieur de la SF	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	
	TOTAL	
	002 Résultat reporté	0.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 976 980.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
010	stocks	
13	subventions d'investissement	0.00 1 000 000.00
16	emprunts et dettes assimilés	
20	immobilisations incorporelles	
204	subventions d'équipement versées	0.00
21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	0.00 1 000 000.00
10	Dot. Fonds divers et réserves (sauf 1068)	365 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
138	autres subvention d'invest non transférables	
18	compte de liaison: affectation à ...	0.00
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
024	produits des cessions d'immobilisations	1 750 000.00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0.00 2 115 000.00
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	497 680.00
040	Opérations de transferts entre sections	25 000.00
041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	522 680.00
	TOTAL	0.00 3 637 680.00
	001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

BESOIN DE FINANCEMENT (OU EXCEDENT SI -)	0.00
-------------------------------------------------	-------------

Les principales dépenses d'équipement envisagées :

ROUTE D'HAREE 2 400 000 €	FACADES DE L'ECOLE : 60 000 €
PARKING ECOLE: 330 000 €	PORTES DE L'ECOLE : 30 000 €
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES : 400 000 €	TNI ET PC PORTABLE POUR L'ECOLE : 20 000 €
AIRE DE JEUX / SKATE PARK: 100 000 €	TERRAINS NUS : 60 000 €
FACADES DE L'ECOLE : 60 000 €	SIEA : 60 000 €

M.ALLIOD fait remarquer qu'il serait nécessaire d'investir dans un hangar pour stocker le matériel des services techniques.

Recettes d'investissement prévisionnelles : 1 365 000 €, dont principalement :

- FCTVA : 300 000 €
- Taxe d'aménagement : 65 000 €
- Subvention d'investissement : 1 000 000 €
- Pas d'emprunt

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 1 976 980 € soit des dépenses réelles de 1 428 975 €.

- Charges à caractère général : 553 900 € (2018 : 503 118.68 600 €)
- Charges de personnel : 565 000 € (2018 : 528 359.1 200 €) augmentation heures comptable + mise en place chèque déjeuner, CDD agent administratif pour 2 mois.
- Atténuation de produits : 113 000 € (2018 : 108 813 €)
- Autres charges de gestion : 186 400 € (2018 : 174 006.09 €)
- Charges financières : 34 000 € (2018 : 36 484.26 €)
- Charges exceptionnelles : 2 000 €

Recettes de fonctionnement prévisionnelles

- Atténuation charges de personnel : 2000 €
- Produits des services : 188 380 € (2018 : 247 861.80 €)
- Impôts et taxes : 972 600 € (2016 : 997 606 €)
- Dotations participations : 731 000 € (2018 : 859 760 €) (Montant de la CFG : 571 043 €)
- Autres produits : 73 000 € (2018 : 72 895.64 €)
- Produits exceptionnels : 10 000 € (2018 : 26 328.16 €)

Taux communaux : la commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux communaux

Dettes au 1^{er} janvier 2019 : 1 815 116.63 € (1 943 735.64 en 2018).

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIT avoir pris connaissance des informations relatives au débat d'orientation budgétaire 2019 relevées ci-dessus.

POINT N° 7

INSTAURATION DES TICKETS RESTAURANTS AUX AGENTS COMMUNAUX

Mme Jouannet propose au conseil municipal la mise en place des chèques déjeuner pour les agents communaux.

Cette prestation non imposée aux agents sera attribuée selon les conditions suivantes :

- Aux agents titulaires, stagiaires, contractuels et apprentis (CDI et CDD de plus de 3 mois consécutifs)
- La valeur faciale du chèque-déjeuner est fixée à 7 euros
- La participation de la collectivité est de 50 % soit 3.5€
- Attribution d'un forfait sur la base de 17 tickets mensuels pour un temps complet, proratisé en fonction du temps de travail
- Attribution des tickets pour tous les agents quels que soient les temps de travail et le service y compris pour les Atsem bénéficiant d'une pause déjeuner et ne prenant pas leur repas à la cantine
- La régularisation des tickets sera faite trimestriellement, tenant compte des arrêts maladie et des journées de formation des agents pour lesquelles les frais de restauration sont pris en charge par l'organisme formateur.
- Le montant dû par l'agent sera déduit mensuellement du salaire

Mme le maire ajoute que depuis le début du mandat ont été instaurées pour les agents, la prime de vie chère ainsi que la prise en charge de la mutuelle.

Vote : le Conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE la mise en place des chèques déjeuner

AUTORISE Mme le Maire à signer un contrat avec une société émettrice de chèque déjeuner

INSCRIT les dépenses au budget communal

POINT N° 8

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Mme le Maire a souhaité avoir un échange concernant l'état de la bibliothèque.

M.Assenarre rappelle l'historique du bâtiment qui avant d'être une bibliothèque, était une ancienne porcherie, puis est devenu une menuiserie avant d'être un bâtiment propriété des Témoins de Jéhovah.

M.Assenarre indique que le toit est fait avec des bardeaux très légers. L'intention de faire des travaux dans l'annexe de la bibliothèque sont remis en question à cause d'importantes fuites constatées. Un devis de réfection de la toiture a été fait pour un montant de plus de 60 000 €. L'Agence départementale d'ingénierie de de l'Ain qui a visité le bâtiment a pu constater son état et a déconseillé d'effectuer des travaux.

L'interrogation qui se pose aujourd'hui est doit-on faire du rafistolage ou refaire un nouveau bâtiment.

M.Piney demande si la bibliothèque fermerait si des travaux de déconstructions sont envisagés? Mme le Maire précise qu'elle pourra être délocalisée temporairement par exemple dans les salles de classe non aménagées de l'école.

M.Alliod, ajoute que l'on ne peut pas utiliser des locaux scolaires. Mme le Maire précise que pour le moment, comme ils ne sont pas aménagés en classe, ils ne sont pas considérés comme des locaux scolaires.

Arrivée de M.CHANEL à 21H30

M.Dequenne demande si elle serait sur le même emplacement ? Mme le Maire indique par l'affirmative, que l'emplacement est très bien situé. Il faudra vérifier avec le règlement urbain.

L'ensemble des élus sont d'accord pour démolir le bâtiment et de lancer un nouveau projet de construction.

En attendant, les fuites seront bouchées et des aménagements à minima seront réalisés.

URBANISME

Commune de CROZET – République Française – Département de l'Ain
POINT N° 9

AUTORISATION D'URBANISME

M.Galichet Cédric présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00 113518 B0001	17/01/2019	BLOWER Nicola Gail	1270 route de la Télécabine	Installation d'une clôture périmétrique (ajourée) autour des deux parcelles (A 389 + A 393), et à l'entrée un portail (2 vantaux ouvrant à l'intérieur) et un portillon (les deux à 1/3 plein, 2/3 ajouré). Clôture en panneau rigide, standard, coloris anthracite, hauteur 150 cm. Portail, portillon et poteaux en aluminium coloris gris basalte RAL 7012, hauteur 150 cm.	05/02/2019	opposition
DP00 113518 B0051	28/12/2018	SASU EDF ENR SOLAIRE - M. RIOUFREY Renan	72 impasse de Pré Burtin	Installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire dans le plan de toiture parallèlement à la couverture - Superficie des panneaux : 15 M ² - La production sera auto consommée sur site.	28/01/2019	tacite
DP00 113518 B0050	27/12/2018	VECHAMBRE Gilles	480 route d'Avouzon	Abri de voiture en plexiglass	18/01/2019	opposition
PC00 113518 B0016	18/12/2018	SAS IMOTIS - M. THIAFFEY- RENCOREL Roland	160 impasse des Sarsonnières	Construction de 2 villas jumelées et d'une maison individuelle en co-propriété. Les villas jumelées se situent en partie Ouest du terrain, elles sont jumelées par le garage et la villa individuelle se situe en partie Est. Elles sont desservies par une voie privée de 6,50 M. de large en enrobé. Elles disposent chacune de 3 stationnements dont un fermé et accessible PMR. L'opération comporte également une place de stationnement accessible PMR destinée aux visiteurs.	30/01/2019	refus
DP00 113518 B0049	29/11/2018	VOISIN David	43 impasse des Quatre Saisons	Abri pour voiture accolé à la maison - Poteaux bois - Tuiles idem existant	21/12/2018	opposition
DP00 113518 B0048	27/11/2018	PORNIN Jean- Marc	165 rue du Grand Crêt	Aménagement d'une clôture (2ème présentation après modification de la proposition)	27/12/2018	tacite
DP00 113518 B0047	22/11/2018	GERARD Stéphanie	85 chemin du Quart - Avouzon	Pose de 4 velux (110 x 130 chacun)	22/12/2018	tacite
PC00 113518 B0015	21/11/2018	SIMPSON- DEPREZ Joanne	Chemin de la Montagne	Villa sur deux niveaux avec garage attenant	16/01/2019	favorable avec reserve
DP00 113518 B0046	14/11/2018	MAGNETTE Sabrina	101 chemin de la Côte - Villeneuve	Le long du chemin de la Côte, pose d'un grillage simple torsion plastifié de couleur verte et d'une hauteur de 150 cm + plantation lauriers hauteur 125 cm. Réalisation d'un muret de hauteur 10 à 50 cm en suivant la pente naturelle du terrain avec pose de clôture en aluminium à claire-voie, couleur gris 9007 d'une hauteur maximum de 170 au plus haut, le long du chemin de servitude.	14/12/2018	tacite
PC00 113518 B0014	31/10/2018	NUOFFER Valérie	Chemin des Carrières	Le projet porte sur la construction d'une véranda. Celle-ci se présente comme un volume très ouvert sur l'extérieur, composé des menuiseries en aluminium de teinte 'sable'. Le volume de la véranda accessible depuis l'habitat, vient se positionner sur la façade ouest de l'existant. L'emprise et le volume du bâtiment existant restent inchangés.	11/12/2018	favorable avec reserve
DP00 113518 B0044	26/10/2018	TALEC Philippe	84 chemin des Chênes	Abri voiture non clos réalisé en bois lazuré. Les tuiles seront les mêmes que celles existantes sur les maisons de la copropriété. L'abri a été accepté par l'unanimité des voisins lors de la réunion des copropriétaires du 18/10/2018.	16/12/2018	tacite
DP00 113518 B0037	27/09/2018	GROLIMUND Rolph	Chemin des Curtils	Aménagement pour permettre une amélioration agricole, réhaussement, mise en place de matériaux inertes pour création d'un drainage, nivellement de la parcelle.	21/12/2018	opposition

Commune de CROZET – République Française – Département de l'Ain
POINT N° 10

OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

M. Galichet présente la programmation des OAP prévisionnelles dans le Plan local d'urbanisme intercommunal. Une réflexion a été menée pour baisser le seuil proposé par la CCPG du nombre de logements à vocation sociale et ajoute que les OAP ne doivent pas être un frein, qu'il faut construire de façon raisonnée.

Mme Jouannet soulève qu'il est important d'avoir les trois possibilités de logements présentées dans les OAP.

M.Piney ajoute que même en abaissant les seuils, 62% de logements à vocation sociale cela fait beaucoup. M.Galichet confirme et ajoute que la commune a fait un effort dans le sens de la CCPG.

Mme Jouannet demande si c'est la même règle pour toutes les communes ? Non, les OAP sont adaptées à chaque commune.

Secteurs des OPA	Proposition CCPG	Nouvelle proposition du conseil municipal
OAP Peureuses	15 logements Application du secteur de mixité sociale : 25% soit 4 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 20% soit 3 logements Total : 7 logements à vocation sociale	15 logements Application du secteur de mixité sociale : 25% soit 4 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 15 % soit 2 logements Total : 6 ou 7 logements à vocation sociale
OAP Bourg	45 logements Logements locatifs sociaux : 30% soit 14 logements Application du secteur de mixité sociale : 25% soit 11 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 10% soit 5 logements Total : 30 logements à vocation sociale	45 logements Logements locatifs sociaux : 30% soit 14 logements Application du secteur de mixité sociale : 20% soit 9 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 10% soit 5 logements Total : 28 logements à vocation sociale
OAP Sarsonnière	45 logements Logements locatifs sociaux : 30% soit 14 logements Application du secteur de mixité sociale : 25% soit 11 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 10% soit 5 logements Total : 30 logements à vocation sociale	45 logements Logements locatifs sociaux : 30% soit 14 logements Application du secteur de mixité sociale : 20% soit 9 logements Logement en accession à prix maîtrisé : 10% soit 5 logements Total : 28 logements à vocation sociale

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour émettre à la CCPG les nouvelles propositions ci-dessus.

21h50 : Sortie de la salle du conseil de M.PINEY Henri ne prenant part au vote du point n°11.

POINT N° 11

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Mme le Maire propose au conseil municipal d'accepter la vente de la parcelle 1438 section C d'une surface de 248 m2 à M.PINEY Henri au prix de 80€ le m2, soit 19 840 €. Les frais administratifs seront à la charge de l'acheteur. **Vote :**

Le Conseil municipal à l'unanimité:

ACCEPTE la vente de la parcelle section C N° 1438 d'une surface de 248 m2 à M.PINEY Henri pour le montant de 19 840 € HT.

ACCEPTE de mandater la société BARTHELEMY pour établir l'acte administratif.

AUTORISE Mme le Maire, à signer l'acte de vente.

21H55 : Rentrée dans la salle du conseil de M.PINEY Henri

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

POINT N° 12

ORANGE – PROJET DE DISSIMULATION DE RESEAU – BAS DU CHEMIN DE LA PIECE

DISSIMULATION DE L'ARTERE ORANGE.

- Programme détaillé de l'opération :

Montant du par la collectivité : 1072.46 €

Montant prix en charge par Orange : 3465.92 €

Montant Total des travaux : 4 538.38 € TTC

M.Piney fait remarquer que la ligne téléphonique sur la route D89 en direction d'Echenevex va bientôt toucher le sol.

Mme le Maire précise qu'une demande d'intervention a déjà été formulée plusieurs fois à Orange.

Vote :

Le Conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE les montants.

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

POINT N° 13

ASA ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE LA ROUTE FORESTIERE DU PAYS DE GEX (ASA)

M.Assenarre rappelle l'historique de l'ASA qui avait pour objectif de réhabiliter la route forestière allant de Collonges à Gex. Des études ont été menées par l'ONF. Il convient de délibérer sur la nouvelle clé de répartition tenant compte des accès à la route forestière, ainsi que du départ de la commune de St Genis Pouilly, en désaccord avec la prise en charge des accès. Les frais comprennent les coûts de mission d'assistance ONF et les frais d'enquête publique. Le montant pour la commune de Crozet s'élève à hauteur de 738.69€.

M.Piney demande en quelle année s'est retirée la commune de St Genis Pouilly ? M.Assenare précise que c'était en 2013. M.Piney ajoute que la commune de St-Genis-Pouilly devrait payer sa part étant donné qu'elle faisait encore partie de l'ASA à l'époque des études.

Vote :

Le Conseil municipal à l'unanimité:

ACCEPTE la nouvelle clé de répartition

ACCEPTE le montant dû en fonction de cette nouvelle clé de répartition, soit pour la commune de CROZET un montant de 738.69€

DONNE pouvoir à Mme le Maire afin de prendre toutes les décisions relatives à ce dossier

COMMUNE

POINT N° 14

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission enfance et jeunesse : Mme Huissoud informe que 2 sous-commissions ont été créés, une Menu et une CME.

Commission Menu : l'objectif est de donner un avis en amont sur l'élaboration des menus.

Commission CME : la collecte de jouets s'est très bien déroulée. Les enfants souhaitent avoir une activité avec les aînés. Un projet potager va être relancé et un concours de fleurissement est souhaité.

Concernant la durée du mandat des enfants, il est proposé de le prolonger jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe de l'installation d'un camion épicerie tous les mercredis après-midi sur le parking de la boulangerie.

Mme le Maire informe qu'une réunion publique organisée par la CCPG sur le PLUIH aura lieu à Sergy le 20 février à 20H30. Il est précisé que le PLUI sera présenté au conseil communautaire du mois de mars puis voté dans les communes dans les 3 mois qui suivent.

Mme Kathy Pommes fait un compte-rendu de la formation sur les communes nouvelles.

Prochain conseil municipal le 7 mars 2019.

La séance est levée à 22H15

Le Maire,
Madame DONZÉ Dominique
Le 15 février 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Donzé', is written over a horizontal line.